



AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE  
SERVICE ÉCONOMIQUE

Veille de la situation économique et financière  
Du 10 au 21 décembre 2018

Marchés

	Au 20/12	Var vs 7/12
EUR/CHF	1,1309	+0,3 %
USD/CHF	0,9871	-0,3 %
SMI	8.414,48	-3,7 %
Taux 10a	-0,166 %	-2 pb

Chiffres-clé (g.a.)

- Prix à la production novembre : +0,7 %
- Prix à l'importation novembre : +2,9 %

ECONOMIE

**Négociations économiques et commerciales : la Suisse et le Royaume-Uni posent des jalons de leur relation post-Brexit**

Dans le cadre de sa stratégie « *Mind the Gap* » visant à maintenir les droits et obligations réciproques de la Suisse et du Royaume-Uni après la sortie de l'UE de ce dernier, le Conseil fédéral a indiqué avoir « *approuvé le texte d'un accord commercial avec le Royaume-Uni visant à maintenir (...) les relations économiques et commerciales existantes* ». Cet accord économique et commercial, dont le texte n'a pas été publié, vise à couvrir deux scénarios possibles du Brexit :

1. « *Si la phase de transition prévue entre l'UE et le Royaume-Uni entre en vigueur le 29 mars 2019, les accords bilatéraux Suisse – UE continueront à être applicables entre la Suisse et le Royaume-Uni. Dans ce cas, l'accord approuvé par le Conseil fédéral servira de base aux relations économiques et commerciales entre la Suisse et le Royaume-Uni après l'échéance de la phase de transition, le 31 décembre 2020 (ou à une date ultérieure convenue entre le Royaume-Uni et l'UE), jusqu'à ce que de nouveaux accords commerciaux puissent être conclus entre les parties* » ;
2. En cas de scénario « *no-deal* » le 29 mars 2019 (absence de phase de transition) « *le texte de l'accord approuvé par le Conseil fédéral permet d'assurer en substance la réplique de la grande majorité des accords commerciaux régissant actuellement les relations entre la Suisse et le Royaume-Uni. Sous réserve de l'aval des commissions parlementaires compétentes, qui seront consultées en début d'année prochaine, l'accord pourrait être signé et entrer en vigueur à compter de la sortie du Royaume-Uni de l'UE* ».

Pour mémoire, en 2017, le Royaume-Uni était le 6<sup>ème</sup> client de la Suisse (11,4 Mds CHF d'exportations suisses) et son 8<sup>ème</sup> fournisseur (6,1 Mds CHF d'importations suisses), hors métaux précieux, pierres gemmes, objets d'art et antiquités.

En outre, le Conseil fédéral a approuvé trois autres accords avec le Royaume-Uni, dont le texte n'a pas été publié, visant également à maintenir, avec le Royaume-Uni, l'acquis d'accords UE-Suisse, dans les deux scénarios de Brexit évoqués ci-dessus :

1. Accord concernant les droits des citoyens suisses et britanniques après le Brexit, et en particulier les ressortissants qui ont acquis<sup>1</sup> : avant de signer cet accord, le Conseil fédéral « *consultera les commissions compétentes des Chambres fédérales au sujet de son application provisoire* » ;
2. Accord sur le transport aérien : signé le 17 décembre à Zurich ; selon le communiqué, « *aujourd'hui, il y a environ 150 vols quotidiens entre la Suisse et le Royaume-Uni, principalement au départ de Zurich, Genève et Bâle, et à destination de 25 aéroports du Royaume-Uni* ».
3. Accord sur les transports routiers : approuvé par le Conseil fédéral.

Fin 2017, près de 43.000 ressortissants britanniques vivaient en Suisse, tandis que 34.500 Suisses étaient établis au Royaume-Uni.

### **Assurance-crédit export : relèvement du plafond d'engagement de l'assurance contre les risques à l'exploitation de 2 Mds CHF**

L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) enregistrant une forte progression des demandes de couverture émanant des acteurs de l'économie, en particulier pour les grandes opérations, le Conseil fédéral a décidé de relever son plafond d'engagement de 2 Mds CHF pour le porter à 16 Mds CHF.

Pour mémoire, les deux principaux objectifs de l'ASRE sont de créer et maintenir des emplois en Suisse et de promouvoir les exportations des entreprises suisses. Des objectifs stratégiques quadriennaux lui sont en outre assignés par le Conseil fédéral.

## **SECTEUR FINANCIER**

### **Fintech / Blockchain : Le Conseil fédéral adopte un rapport sur le cadre juridique de la blockchain dans le secteur financier**

Selon le communiqué du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), le Conseil fédéral a l'objectif de « *créer un cadre juridique optimal permettant au pays de devenir un leader innovant et durable pour les sociétés Fintech et blockchain* ». Le [rapport](#) adopté par le Conseil fédéral montre, pour atteindre cet objectif, « *qu'aucun changement fondamental ne s'impose pour le cadre juridique suisse, mais que des changements ponctuels doivent lui être apportés* ».

En se fondant sur le rapport, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) et le Département fédéral de justice et police (DFJP) d'élaborer au premier trimestre 2019, pour consultation, un avant-projet visant :

---

<sup>1</sup> Les ressortissants britanniques et suisses qui immigreront dans l'autre pays après l'extinction de l'applicabilité de l'ALCP n'entrent pas dans le champ d'application de l'accord.

- à augmenter, dans le droit civil, la sécurité juridique lors du transfert de droits (et de jetons) au moyen de registres numériques ;
- à élaborer, dans le droit des marchés financiers, une catégorie d'autorisation nouvelle et flexible pour les infrastructures des marchés financiers basées sur la blockchain ;
- à examiner la possibilité de créer un droit de disjonction entre les valeurs patrimoniales fondées sur des cryptomonnaies et les autres données numériques n'ayant pas de valeur patrimoniale<sup>2</sup>, qui pourrait être exercé en d'insolvabilité ;
- à inscrire de manière plus explicite, dans la législation sur le blanchiment d'argent, la pratique actuelle concernant l'assujettissement des plateformes de négociation décentralisées à la loi fédérale sur la lutte contre le blanchiment d'argent.

Selon le SFI, « *le gouvernement veut également lutter systématiquement contre les abus et préserver l'intégrité et la bonne réputation de la place économique et financière suisse* ». Selon l'[analyse](#) effectuée par le Groupe interdépartemental de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GCBF) suisse sur les risques liés aux cryptoactifs et au financement participatif, « *les cryptoactifs constituent un danger dans le domaine du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Cependant, vu le petit nombre de cas, le risque réel encouru par la Suisse ne peut pas être évalué définitivement* » :

- S'agissant des crypto-actifs, le SFI affirme que « *seules des mesures coordonnées sur le plan international sont à même d'apporter des améliorations supplémentaires* » ;
- Eu égard à certaines formes de financement participatif, le Conseil fédéral a chargé le DFF « *d'examiner s'il y a lieu de modifier la législation sur le blanchiment d'argent* ».

### **Fintech : Temenos rachète l'américain Avoka pour 245 MUSD**

Le développeur de logiciels bancaires Temenos, fondé en 2012 à Genève, compterait plus de 300 banques clientes. La société Avoka, dont le siège est aux Etats-Unis, propose des logiciels en tant que service (« *SaaS* »), et compte plus de 85 clients servis via un modèle SaaS basé dans un nuage informatique (« *cloud* »). Par cette acquisition, Temenos vise à :

- Renforcer son offre en produits numériques dits « *front office* » ;
- mieux desservir le marché américain.

<b>SECTEURS NON FINANCIERS</b>
--------------------------------

### **Aménagement du territoire : le Conseil fédéral demande un crédit d'1 Md CHF pour des travaux de protection contre les crues dans la vallée du Rhône**

Le Conseil fédéral a transmis au Parlement une demande d'un crédit de 1,022 Md CHF afin de réaliser entre 2020 et 2039 la 2<sup>e</sup> étape du projet de protection contre les crues dans la vallée du Rhône (projet de « 3<sup>e</sup> correction du Rhône »). Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> étape du projet, le Parlement fédéral avait accordé en 2009 un crédit de 169 MCHF, qui arrivera à échéance en 2019. Le coût total de l'ensemble du projet est estimé à 3,6 Mds CHF, dont une partie est financée par des fonds fédéraux, le reste étant à la charge des cantons de Vaud et du Valais.

---

<sup>2</sup> La majeure partie des participants à la consultation ont estimé qu'un tel droit de disjonction explicitement réglé par le droit est une nécessité et constituerait une clarification propre à augmenter la sécurité juridique.

## **Electricité : Signature d'une feuille de route suisse de promotion de la mobilité électrique**

Des représentants des secteurs de l'automobile, de l'électricité, de l'immobilier et des exploitants de flottes de véhicules et de leurs associations ainsi que des représentants de la Confédération, des cantons, des villes et des communes ont signé une [feuille de route](#) commune visant à promouvoir la mobilité électrique. L'objectif de cette feuille de route est d'augmenter à 15% la part des véhicules électriques dans les nouvelles immatriculations de voitures de tourisme d'ici 2022. La feuille de route contient des mesures concrètes dans trois domaines d'action prioritaires présentant des synergies :

- Développement rapide du marché des véhicules électriques ;
- Infrastructures de recharge : création de points de recharge dans les bâtiments ; mise en place d'un réseau national de stations de recharge rapide pour véhicules électriques ;
- Mesures incitatives et conditions-cadres.

La feuille de route sera mise en œuvre à partir de janvier 2019. Des mesures supplémentaires peuvent être prévues. Un point d'étape est prévu en septembre 2019 lors du Congrès suisse de la mobilité électrique. La feuille de route doit être rejointe par autodéclaration par des organisations et entreprises non-encore membres.

## **Transports : vers une ouverture du capital de CFF Cargo**

Le Conseil fédéral a adopté les objectifs stratégiques 2019-2022 pour CFF SA, dont il est actuellement l'unique actionnaire. L'un d'entre eux prévoit l'ouverture du capital de CFF Cargo, la branche fret de la société, actuellement filiale à 100% de CFF SA, à une prise de participation minoritaire.

## **Industrie agroalimentaire : Barry Callebaut finalise un accord avec Burton's Biscuit Company**

Le producteur suisse de chocolat Barry Callebaut a annoncé la finalisation d'un accord avec l'entreprise Burton's Biscuit Company, portant sur la conclusion d'un contrat de fourniture de long terme de 12.000 t de chocolat/an ainsi que l'acquisition par Barry Callebaut de l'une des usines de produits de Burton's Biscuit Company au Royaume-Uni.

## **Chimie : ouverture de négociations en vue de l'acquisition d'Albert Vieille SAS par Givaudan**

Le fabricant suisse d'arômes et de parfums Givaudan, a annoncé le lancement de négociations pour l'acquisition d'Albert Vieille SAS, entreprise française spécialisée dans la production de produits aromatiques.

## **SUIVI DES REFORMES**

## **Marchés publics : le Parlement approuve l'accord révisé sur les marchés publics de l'OMC**

Le Parlement fédéral a adopté l'arrêté fédéral d'approbation du protocole portant amendement de l'accord sur les marchés publics de l'OMC, qui autorise le Conseil fédéral à ratifier le protocole. Le Conseil fédéral a indiqué qu'il ratifierait le protocole une fois que la révision de la loi sur les marchés publics et l'accord intercantonal révisé sur les marchés publics seraient adoptés.

**Marchés publics : adoption d'une motion demandant l'attribution de tous les marchés publics d'impression à des entreprises suisses**

Le Parlement fédéral a adopté une [motion](#) parlementaire demandant au Conseil fédéral de veiller à ce que seules les entreprises suisses soient prises en considération pour l'adjudication de marchés publics d'impression. Le Conseil fédéral avait recommandé le rejet de la motion.